

712

Mardi 5 avril 1949.

Coopération économique européenne.
Comité exécutif.

Département politique. V e r b a l .

Le chef du département politique pose la question de savoir

- a) si la Suisse doit continuer à faire partie, conformément au désir de la plupart des Etats, du Comité exécutif créé par l'organisation de coopération économique européenne;
- b) si, dans l'affirmative, il doit être prévu que le siège de la Suisse dans les réunions organisées à l'échelon ministériel sera occupé au moins de temps à autre par un Conseiller fédéral, celui-ci pouvant être, selon la nature des questions à traiter, soit le chef du département politique, soit celui du département de l'économie publique.

Après échange de vues, il est pris une

d é c i s i o n

dans le sens indiqué ci-dessus, étant entendu que le Conseil fédéral se prononcera dans chaque cas.

Extrait du procès-verbal au département politique et au département de l'économie publique.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

Ch. Oger